

ARRETE N° 2026/41

Objet : Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement pour des travaux de marquage au sol

Le Maire de la commune de Villeneuve les Sablons,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA de Beauvais en date du 7 juillet 2026 pour la réalisation de travaux de marquage au sol sur la voirie du Bois des Saules (Route de Méru) pour le compte de la Communauté de Communes des Sablons, 2 Rue de Méru à Villeneuve les Sablons.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel chargé des travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

L'entreprise EUROVIA - Beauvais est autorisée à réaliser des travaux de marquage au sol sur la Route de Méru (Bois de Saules) entre la sortie du village et le rond-point « Valorisol ».
Les interventions auront lieu de manières ponctuelles entre le 27 juillet 2026 et le 7 août 2026, selon les besoins du chantier.

Article 2 – Circulation

Pendant les périodes effectives d'intervention, la Route de Méru sera fermée à la circulation dans les deux sens. Une déviation temporaire sera mise en place et les usagers devront respecter la signalisation. Les voies seront rendues à la circulation normale en dehors des périodes d'intervention.

Article 3 – Signalisation

L'entreprise exécutante assurera la mise en place, l'entretien et le retrait de la signalisation temporaire conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants.

Article 4 – Durée

Le présent arrêté est applicable du 27 juillet 2026 au 7 août 2026, uniquement pendant les périodes effectives d'intervention liées au chantier.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation.
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- la Mairie ;
- la Communauté de Communes des Sablons ;
- la Police municipale et les services de Gendarmerie de Méru ;
- l'entreprise EUROVIA.

Fait à Villeneuve les Sablons, le 08 juillet 2026

Le Maire,
Laurent BILLARD

Le Maire soussigné certifie
Le caractère exécutoire
Le 08/07/2026
Le Maire,



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803577854



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **LE GOUIC** Prénom : **Victor**
Dénomination : **EUROVIA - BEAUVAIS** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
CHEZ SOGELINK
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 3 4 4 1 2 3 7 1 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **eurovia-secteur-beauvais-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Bois des Saules**
Code postal **6 0 1 7 5** Localité : **VILLENEUVE LES SABLONS**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Travaux réalisés pour le compte de la CCS. Demande d'arrêté sur 2 semaines pour couvrir plusieurs interventions ponctuelles. Date exacte de passage sur la commune non connue à ce jour.**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : **N°2022-CCS-TV-004**
Date prévue de début des travaux : **2 7 0 7 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 4**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 4** Date de début de réglementation **2 7 0 7 2 0 2 6**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Marquage au sol pour la CCS

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 7 0 7 2 0 2 6

Nom : LE GOUIC Prénom : Victor Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.0816186,49.23759233 2.08156138,49.23738683 2.08593875,49.2369011
2.08997279,49.23638734 2.08988696,49.23677032 2.08819896,49.23702253 2.08596736,49.23711594 2.0816186,49.23759233</gml:
coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.237592 2.081619);(49.237387 2.081561);(49.236901 2.085939);(49.236387 2.089973);(49.236770 2.089887);(49.237023 2.088199);
(49.237116 2.085967);(49.237592 2.081619);
```